



16 rue du Général Leclerc,
77138 LUZANCY
Tél. : 01 60 23 61 55
maisonenfants@mecs-luzancy.fr
www.mecs-luzancy.fr

FICHE DE POSTE
INTITULE DU POSTE : ÉDUCATEUR SPECIALISE
SAAJM

ETABLISSEMENT : Maison d'Enfants à Caractère Social
SERVICE : Service Accueil Adolescents Jeunes Majeurs
FONCTION : Éducateur spécialisé,
CATEGORIE : A

LIEU GEOGRAPHIQUE : Luzancy (77138)

ENVIRONNEMENT

La Maison d'Enfants à caractère social de Luzancy est un établissement Public Départemental Autonome créé par délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 1987 conformément à la loi n°83-8 du 07 janvier 1983.

L'établissement réalise un accueil et un accompagnement pour 76 enfants, adolescents et jeunes majeurs (0-21 ans), confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance, rencontrant des difficultés de nature à altérer leur développement psychologique, affectif, moral et cognitif, et faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire ou administrative. La prise en charge peut être individuelle (famille d'accueil) ou collective.

L'établissement développe une compétence dans l'action sociale et le dispositif de protection de l'enfance et de la famille du département de Seine et Marne et, contribue avec les autorités concernées et les partenaires, à partir de ses missions d'accueil d'observation et d'orientation, à la mise en œuvre et à la dynamisation du schéma départemental.

L'établissement est identifié à partir de sa mission comme un établissement éducatif de protection, d'accompagnement au quotidien et de mise en œuvre d'une démarche de coéducation avec les familles. Ses équipes assurent une qualité dans l'évaluation et l'accompagnement personnalisé des situations dont elles rendent compte auprès des autorités administratives du département.

En sa qualité de Maison d'Enfants à caractère social, l'établissement exerce une action sociale et relève des Lois n°2002-02 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, et n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants « Loi Taquet ».

Compte tenu du caractère Public de la Maison d'Enfants de Luzancy, le personnel relève du Code général de la fonction publique.

Le Décret n° 97-487 du 12 mai 1997 fixe pour sa part les dispositions communes applicables aux agents stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Les contractuels sont quant à eux régis par le décret n°91-155 du 06 février 1991.

L'effectif total de la Maison d'Enfants est de 76 places réparties comme suit :

- 36 Places sur l'internat réparties sur 3 groupes distincts (accueil de 6 à 16 ans) ;
- 10 places mixtes sur les structures adolescents (5 places structure et 5 places en appartements ; accueil de 16 à 21 ans) ;
- 30 places sur le dispositif d'accueil familial (accueil de 0 à 21 ans).

La capacité d'accueil de l'internat est de 36 places, réparties de la manière suivante :

- ✓ Un groupe mixte de 12 places pour les enfants de 6 à 10-11 ans ;
- ✓ Un groupe filles de 12 places pour les préadolescentes de 10-11 ans et adolescentes de 14-15 ans ;
- ✓ Un groupe garçons de 12 places pour les préadolescents de 10-11 ans et adolescents de 14-15 ans.

La MECS comprend également un service de soutien à la parentalité et de visite en présence d'un tiers.

90 agents en moyenne assurent l'accompagnement et la sécurité des enfants dont 43 Éducateurs et Moniteurs-éducateurs.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme souhaité et/ou requis : diplôme d'état d'éducateur spécialisé
- Permis de conduire obligatoire
- Connaissance des droits de l'enfant, du développement psychoaffectif de l'enfant
- Maîtrise de l'ensemble des dispositifs et des lois relatives à la protection de l'enfance (loi 2002-2, loi 2002 autorité parentale, loi 2007, loi 2019, loi 2022, schéma départemental...)
- Connaissance du système scolaire, des dispositifs d'insertion scolaire et professionnelle, des dispositifs pour les personnes handicapées (loi 2005, MDPH ...)

OBJECTIFS GENERAUX

- Mettre en œuvre des objectifs définis par le département et la MECS en matière de protection de l'enfance,
- Mettre en œuvre la protection de chaque enfant et le soutien à sa famille,
- Favoriser le développement d'un travail collaboratif transversal entre les services
- Accompagner la sortie du dispositif de la protection de l'enfance,
- Eviter les ruptures de parcours,
- Maintenir les liens fraternels en cohérence avec les décisions du juge pour enfants,
- Participer à l'organisation et à la mise en place des manifestations organisées au sein de l'établissement pour les enfants et leur famille,

- Participer aux groupes de travail au sein de l'établissement,
- Participer sur sollicitations de l'équipe de direction à la réflexion autour des projets.

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Sous la responsabilité du chef de service, l'éducateur du SAAJM exerce son activité au sein d'une équipe éducative en articulation étroite avec chacun de ses membres. Il concourt à la mise en place du projet personnalisé. Il est porteur de la dimension éducative et du sens donné à l'accompagnement des jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance et de la sortie du dispositif, en menant un travail d'autonomisation et de prévention (l'objectif étant que le jeune soit porteur de son projet au-delà de la sortie de la maison d'enfants de Luzancy).

L'éducateur sera responsable de la prise en charge des jeunes accueillis au sein du SAAJM, en veillant, en toutes circonstances à leur sécurité physique, morale et psychologique.

Il est en charge de la mise en l'œuvre du projet des jeunes (contrat séjour DIPC, et CJM) après son élaboration en réunion d'équipe pluridisciplinaire.

MISSIONS SPECIFIQUES AU SAAJM

Les activités de l'éducateur spécialisé du SAAJM :

- Garantir la sécurité physique, morale et psychologique des jeunes accueillis,
- Se positionner comme une référence dans le domaine de l'éducation civique et du comportement attendu en dehors et au sein de l'établissement au regard de la charte des droits et des libertés ainsi que le règlement intérieur,
- Participer à la procédure d'admission, étude du dossier, recueil des éléments relatifs à la problématique familiale avec le représentant de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Accueillir, accompagner les jeunes au quotidien, développer la socialisation, l'autonomie et organiser la vie collective en respectant l'intimité de chacun,
- Assurer un suivi de l'ensemble des actes de la vie quotidienne, de la scolarité et de la formation professionnelle en lien étroit avec les différents établissements, centres de formation,
- Assurer des accompagnements nécessaires à l'équilibre psychologique et au bon développement des jeunes,
- Accompagner les jeunes dans leur capacité à gérer leurs temps libres en faisant émerger leurs centres d'intérêts.
- Contribuer à l'élaboration et mise en place du DIPC et/ou CJM
- Etablir des relations de confiance et de respect avec les adolescents, jeunes majeurs et leur famille,
- Accompagner et soutenir les familles pour viser le retour à domicile du jeune dans les meilleures conditions ou intégrer un dispositif d'autonomie et d'accession aux droits communs,
- Participer à toutes les réunions inhérentes à la fonction (réunion d'équipe hebdomadaire, supervision, synthèses, équipe éducative...)
- Rédiger les écrits nécessaires aux suivis des situations,
- Participer aux audiences,
- Rédiger des notes relatives à un incident ou à des révélations de jeunes dans les meilleurs délais,

- Organiser avec le jeune la trace de son passage au sein de l'établissement,
- Respecter les dispositions réglementaires concernant la discrétion professionnelle dans le cadre du secret partagé ainsi que du RGPD,
- Favoriser des actions de préventions et de sortie du dispositif,
- Etayer et développer un réseau partenarial local permettant d'ouvrir des possibilités de sorties pour les situations complexes et ou de vulnérabilités, tant en termes d'hébergement que de professionnalisation,
- Mettre à l'œuvre les mesures nécessaires dans la notion de vulnérabilité des jeunes majeurs,
- Coanimer les groupes de paroles à destination des jeunes en collaboration étroite avec le psychologue,
- Accueillir, accompagner et former des étudiants ou des stagiaires, le cas échéant.

Les compétences de l'éducateur

Savoir-faire :

- Capacité rédactionnelle de qualité,
- Capacité d'adaptation, de proposition et de créativité
- Capacité à concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet
- Capacité à favoriser le lien et les échanges partenariaux
- Capacité de traiter et résoudre les situations conflictuelles,
- Sens du dialogue et de l'apaisement,
- Sens de l'organisation, des responsabilités et de l'autonomie
- Capacité à assurer une veille professionnelle
- Être garant du bon usage et bon état des locaux et des véhicules,
- Assurer une prévention et une surveillance contre les vols, les addictions et les dégradations.

Savoir-être :

- Qualité d'écoute, de disponibilité, de dynamisme et de réactivité,
- Capacité à travailler en équipe,
- Sens et respect de la hiérarchie,
- Faire preuve d'une capacité relationnelle qualitative tant avec la direction, les Cadres Socio-Educatifs, l'équipe (éducateurs, psychologues, assistants familiaux), les jeunes, les partenaires,
- Démontrer une capacité à transmettre et recevoir des informations, faire preuve d'ouverture d'esprit, et de remise en question de ses pratiques professionnelles,
- Capacité d'écoute active,
- Être force de proposition,
- Garantir la confidentialité.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'éducateur du SAAJM de la Maison d'Enfants de Luzancy, exerce ses fonctions dans un cadre horaire défini par le chef de service responsable de l'accompagnement éducatif des jeunes accueillis. Ce cadre horaire est ajusté au regard du rythme des jeunes et de leurs besoins.

Les horaires sont définis par le Cadre Socio-éducatif sous l'autorité du directeur pour le bon fonctionnement de l'établissement et pour répondre aux besoins spécifiques (scolarité, divers soins...) de chaque jeune, en respectant la durée hebdomadaire des 70 heures/ 2 semaines.

- Les congés sont organisés comme suit :
 - 25 jours ouvrés par an (+ 2 Hors saisons + 1 Fractionnement le cas échéant)
 - Congés hebdomadaires : 4 jours de repos sur 2 semaines dont 2 consécutifs dont un dimanche
 - 2 jours de congés supplémentaires octroyés au travail de 20 dimanches et ou jours fériés minimum
 - Congés trimestriels (3 périodes de 6 jours)
 - Les prises de congés doivent s'effectuer sur les périodes de moindre activité
 - Droit à la prime d'internat (selon les critères d'attribution)

Fait à Luzancy, le

NB : Cette fiche de poste est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des pratiques institutionnelles.

Signature de l'agent

Signature de la Directrice

Mme Elodie DENIS